

M. J. VAN GRIMBERGEN
Directeur à la Direction des Monuments
et des Sites – A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : Svalcke/MOL/2272-0065
N/Réf. : AVL/ah/Bxl-MSJ-2.105/s375

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Proposition de classement du bien situé 18, place Communale.

En réponse à votre courrier du 13 juillet sous référence, réceptionné le 15 juillet 2005, et conformément à l'article 222 du Cobat, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que notre Assemblée, en sa séance du 7 septembre 2005, n'a pu se prononcer sur la demande.

Le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean sollicite l'ouverture de la procédure de classement comme monument d'un immeuble aménagé en salle de spectacle depuis 1938; le nom des architectes figure sur la façade : F. DE PAPE & G. LAMBEAU ARCHITECTES 1938.

Conçue comme une maison néoclassique, cette construction remonte probablement au XIXe siècle. Elle appartient au front bâti situé en face de l'hôtel communal, classé comme monument. En façade avant, la salle de spectacle située au premier étage correspond à une large baie vitrée avec des divisions de châssis caractéristiques. A l'intérieur, plusieurs éléments ont également été conservés tels que le foyer et la scène ainsi que l'escalier, y compris les rampes et les paliers. La salle a toutefois fait l'objet de plusieurs transformations tout comme les autres niveaux de la maison, notamment par le placement de châssis en P.V.C.

Malheureusement, l'état actuel du dossier ne permet pas à la C.R.M.S. de se prononcer sur l'intérêt du bien. Aucune recherche en archives ne semble avoir été effectuée et un aperçu historique qui motiverait la protection pour des raisons autres que patrimoniales fait défaut. La Commission rappelle que la maison est comprise dans la zone de protection de l'hôtel communal, ce qui justifie des exigences particulières par rapport aux demandes de transformation. Elle suggère que la Commune documente davantage sa demande à partir de ses archives et / ou des connaissances éventuelles de cercles d'histoire locaux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président